

Engager et payer un intermittent du spectacle

Maîtriser le régime



Le régime d'assurance chômage des intermittents est régulièrement remis en cause. Des conflits et négociations le ravaudent ou le détricotent. Le cadre change, les modalités d'application évoluent, la protection complémentaire s'accroît. Cette formation écarte les idées reçues pour se concentrer sur les règles sociales. Elle redéfinit les bases juridiques liées à l'embauche et à la rémunération des artistes et des techniciens. Elle précise les dernières évolutions et pose les bases de bonnes pratiques.

A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de :

- comprendre le contexte d'application de l'intermittence du spectacle
- rattacher les pratiques professionnelles qui en relèvent
- mettre en relation les problématiques des salariés et les obligations des employeurs
- déterminer les taux de cotisation et les plafonds applicables
- appliquer les spécificités conventionnelles
- établir le bulletin de salaire et l'attestation employeur mensuelle

A l'issue de cette formation, la structure embauchera un artiste ou un technicien du spectacle conformément à l'ensemble des règles des différents organismes sociaux.

■ Publics

Cette formation s'adresse aux personnes en charge de la gestion sociale d'une entreprise culturelle mais aussi aux artistes et techniciens qui souhaitent mieux connaître les règles qui leur sont appliquées.

Elle est également ouverte aux responsables de structures événementielles et aux agents des collectivités territoriales qui sont confrontés à cette problématique.

■ Parcours

Cette formation est complémentaire d'*Engager et payer des artistes étrangers*.

Ses contenus recoupent en partie ceux de *La paie*.

■ Méthodes

Les apports théoriques de cette formation sont organisés sous la forme d'exposés et de commentaires de fiches techniques. Des résumés synthétisent quotidiennement les idées fondamentales de chaque sujet développé.

■ Documentation

La documentation pédagogique remise aux participants est composée de fiches techniques rédigées par l'intervenant ainsi que de bulletins de paie commentés.

■ Evaluation

Une attestation de formation est délivrée à l'issue du module.



Au cours de cette formation seront notamment abordées les thématiques suivantes :

Connaître le champ d'application de la réglementation propre aux intermittents

apprécier le rapport entre la fonction et le contrat
interpréter la jurisprudence face à l'article L.1242-2 du Code du travail

Comprendre les modalités de recours au CDD

conclure un CDD
proroger, renouveler ou faire se succéder des CDD
mesurer le risque de requalification des CDD en CDI

Identifier l'employeur

mesurer l'impact du Code NAF
distinguer un employeur professionnel d'un employeur occasionnel
s'immatriculer auprès des organismes sociaux
connaître les particularités conventionnelles de chaque branche

Renseigner l'attestation employeur mensuelle

déclarer des cachets, des jours, des heures, des dates
prendre en compte le numéro d'objet

Etablir le bulletin de salaire

connaître les règles applicables aux artistes
connaître les règles applicables aux techniciens
gérer les cas spécifiques

Prendre en compte les frais professionnels

pratiquer des abattements
rembourser des frais professionnels
maîtriser les règles de cumul



Responsables pédagogiques

Audrey Boistel et Pascal Foy

Cycle de 2 jours - 12 heures

En Guadeloupe - lieu à déterminer



22 rue de Picardie - 75003 Paris
Tél : 01 48 87 58 24
Fax : 01 48 87 65 16
www.agecif.com

Contact pour l'inscription
Mél : formation@agecif.com